

LE 28 NOVEMBRE 2016
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-huit novembre deux mille seize, à vingt heures, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. David Marra-Hurtubise
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Pierre-Paul Meloche
Mme Francine Charles
M. Guy Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

959-11-2016	Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2146 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel. (G8 400)
--------------------	--

M. le maire explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PU-2146 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à créer la zone C 7-179 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier, ainsi que les conséquences de son adoption.

Il explique également la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter.

Par la suite, M. le maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Des commentaires sont formulés à l'égard de l'abattage d'arbres à l'intersection de la rue J.-A.-Bombardier et du boulevard du Curé-Labelle.

960-11-2016	Adoption de l'ordre du jour.
--------------------	-------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 novembre 2016, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

- 29. Embauche de deux policiers au Service de police. (G4 112)
- 31. Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-65, relativement à l'aménagement d'une allée véhiculaire impliquant un nouvel accès à la rue du Parc, sur les lots 4 244 723, 3 397 712 et 4 244 722 (12745, rue du Parc), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage U-947 de la Ville de Mirabel afin d'établir une bande d'arbres obligatoire à l'intérieur des marges arrières et latérales dans les zones H 13-1, H 13-2, VIL 13-4, H 13-5 et H 13-15, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400) (U-2150)
- b) Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 843 modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes, afin de modifier divers tarifs. (G8 400) (2151)
- c) Nomination de maires et mairesse suppléant(e)s et modification de la résolution numéro 684-09-2015 Nomination de maires et mairesses suppléant(e)s. (G1 211 101)
- d) Aide financière du Programme de réhabilitation du réseau routier local relativement à la réfection de la montée de la Côte-Rouge, entre le rang Saint-Ambroise et le rang Sainte-Germaine, dans le secteur de Saint-Benoît. (G5 500 N5534)

961-11-2016	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 9051, route Sir-Wilfrid-Laurier (lot 5 667 280), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
--------------------	--

M. le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 147-10-2016;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2016-071, formulée le 15 septembre 2016, par « 9354875 Canada inc. » (Elias Simitsakos), pour la

propriété sise au 9051, route Sir-Wilfrid-Laurier (lot 5 667 280), dans le secteur de Saint-Canut, ayant pour effet de permettre :

- l'installation de trois (3) enseignes apposées à plat au-dessus des fenêtres de l'étage d'un bâtiment commercial sur les murs de façade et latéral droit, alors que le règlement de zonage U-947 exige qu'une enseigne ne doit jamais dépasser le dessous des fenêtres de l'étage;
- l'installation de deux (2) enseignes apposées à plat sur les murs de façade et latéral droit pour chacun des commerces Gym Universe et Coq-O-Bec, alors que le règlement de zonage U-947 exige une seule enseigne par établissement dans le cas d'un bâtiment regroupant plusieurs établissements;
- l'installation de trois (3) enseignes apposées à plat sur le mur latéral gauche pour l'établissement « Garderie Au bonheur des tout petits », alors que le règlement de zonage U-947 exige une seule enseigne par établissement dans le cas d'un bâtiment regroupant plusieurs établissements.

962-11-2016	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17775, rue des Gouverneurs (lot 5 831 533), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113)
--------------------	---

M. le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 148-10-2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2016-072, formulée le 22 septembre 2016, par « 9282-6064 Québec inc. » (Mélanie Mondou), pour la propriété sise au 17775, rue des Gouverneurs (lot 5 831 533), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, ayant pour effet de permettre l'installation de six (6) enseignes apposées à plat sur le mur de façade au-dessus des fenêtres de l'étage d'un bâtiment commercial, alors que le règlement de zonage U-947 exige qu'une enseigne ne doit jamais dépasser le dessous des fenêtres de l'étage.

963-11-2016	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à des propriétés sises au 13153 à 13159 (lot 5 518 635) et au 13143 à 13149, rue Paul-Sauvé (lot 5 518 636), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	---

M. le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 155-10-2016;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2016-074, formulée le 4 octobre 2016, par « TD Habitations inc. » (France Tanguay) et « Concept Dub inc. » (Simon Dubreuil), pour des propriétés sises au 13153 à 13159 (lot 5 518 635) et au 13143 à 13149, rue Paul-Sauvé (lot 5 518 636), dans le secteur de Saint-Augustin, ayant pour effet de régulariser la construction d'une habitation trifamiliale existante jumelée à une habitation multifamiliale de quatre (4) logements, alors que le règlement de zonage U-947 exige qu'une habitation trifamiliale doit être jumelée à une autre habitation trifamiliale seulement.

964-11-2016	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 15355, place Diane (lot 4 657 540), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	--

M. le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 156-10-2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2016-075, formulée le 4 octobre 2016, par « Le Prévert de Mirabel inc. » (Véronique Leduc), pour la propriété sise au 15355, place Diane (lot 4 657 540), dans le secteur de Saint-Augustin, ayant pour effet de permettre l'installation d'une enseigne détachée dont

la superficie est de 2,5 mètres carrés, alors que le règlement de zonage U-947 exige une superficie maximale de 0,6 mètre carré pour les enseignes annonçant des habitations multifamiliales.

965-11-2016	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13075, rue Brault (lot 1 691 669), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a retiré sa demande, aucune suite n'est donnée à la demande de dérogation mineure numéro 2016-076, formulée le 5 octobre 2016, par « Sonaca Montréal inc. » (Bernard Delvaux), pour la propriété sise au 13075, rue Brault (lot 1 691 669), dans le secteur de Saint-Janvier, ayant pour effet de permettre l'aménagement d'une entrée charretière dont la largeur est de 22,74 mètres, alors que le règlement de zonage U-947 exige une largeur maximale de 12,0 mètres.

966-11-2016	Approbation du procès-verbal.
--------------------	--------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 novembre 2016, tel que présenté.

967-11-2016	Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé et remis à chaque membre du conseil son rapport montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil en vertu du règlement numéro 1900 *Concernant les contrôles et suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* de cette Ville au montant de 143 997,28 \$ pour la période du 11 au 24 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport inclut également la liste des comptes à payer couvrant la période du 15 au 28 novembre 2016, que le conseil doit approuver;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer couvrant la période du 11 au 24 novembre 2016 et totalisant les sommes suivantes :

- Dépenses du fonds d'activités financières 1 902 553,92 \$
- Dépenses du fonds d'activités d'investissement 126 373,45 \$
- TOTAL..... 2 028 927,37 \$

968-11-2016 Acceptation provisoire de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) d'asphaltage 2015, phase III, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2036 et la résolution numéro 451-06-2015 et exécutés par l'entrepreneur « Pavage Multipro inc. ». (X3 211 U3 N10837)

969-11-2016 Acceptation finale de travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) de construction d'une chambre de compteur d'eau sur le boulevard de Versailles, secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 1931 et la résolution numéro 363-05-2014 et exécutés par l'entrepreneur « Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée »; (X3 511 U3 N11327)
- b) d'infrastructures municipales sur la rue Jean-Baptiste-Gauthier, secteur de Saint-Benoît, telle que recommandée par la firme d'ingénieur-conseil « CDGU » et le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur Marcel Gauthier, par la résolution numéro 664-10-2011 et exécutés par l'entrepreneur « ABC Rive-Nord ». (X3 S12 N14876)

970-11-2016 Octroi d'une aide financière à « Laurentides économique » pour le projet intitulé « Partenariat – Laurentides économique » (FSDS-2016-05). (G5 500 N15207 #98484)

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 5 000 \$ pris à même le Fonds de soutien au développement sectoriel issu du Fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Laurentides économique », dans le projet intitulé « Partenariat – Laurentides économique » (FSDS-2016-05), conformément à la recommandation du directeur de Mirabel économique en date du 11 novembre 2016.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

971-11-2016 Octroi d'une aide financière à « Usinage StepByStep Innovation » pour la réalisation d'un projet dans le cadre du Fonds d'aide aux entreprises. (FAE-2016-09). (G5 500 N15023 #98485)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 10 000 \$ suite à une demande présentée par « Usinage StepByStep Innovation », soit 5 000 \$ à Marc-Olivier Lavoie et 5 000 \$ à Marc-Antoine Couture, dans le cadre du Fonds d'aide aux entreprises (FAE-2016-09), conformément à la recommandation du directeur de Mirabel économique en date du 11 novembre 2016.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

972-11-2016	Octroi d'une aide financière à « Entreprise EzjobSolution S.E.N.C. » pour la réalisation d'un projet dans le cadre du Fonds d'aide aux entreprises. (FAE-2016-07). (G5 500 N15023 #98486)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 1 000 \$ suite à une demande présentée par « Entreprise EzjobSolution S.E.N.C. », soit 500 \$ à Tristan Laverdure et 500 \$ à Thomas Dufresne, dans le cadre du Fonds d'aide aux entreprises (FAE-2016-07), conformément à la recommandation du directeur de Mirabel économique en date du 11 novembre 2016.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

973-11-2016	Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2017. (G3 312 N1059)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Mirabel à l'Union des municipalités du Québec et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle et de la tarification au Carrefour du capital humain, le tout pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour un montant total de 41 807,67 \$, incluant les taxes applicables.

974-11-2016	Soumission relative au déplacement d'une conduite de refoulement sur le lot 5 668 041 (rue Henri-Piché), à l'intersection du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut. (2016-100) (X3 512 U3 N15246)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Entreprises Miabec », la soumission relative au déplacement d'une conduite de refoulement sur le lot 5 668 041 (rue Henri-Piché), à l'intersection du chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 31 963,05 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 25 novembre 2016.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2016-100 préparé le 14 novembre 2016 par le directeur du Service du génie, dans le dossier numéro X3 512 N15246, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

975-11-2016	Cession à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles du lot 5 770 515, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G7 410 N1477 #98469)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle école publique dans le secteur du Domaine-Vert Nord, en bordure de la rue Jacques-Cartier;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu unanimement :

De céder le lot 5 770 515, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles, pour le prix de un dollar (1 \$), plus les taxes applicables le cas échéant.

Tous les frais afférents à la vente sont à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession, ainsi que les autres documents nécessaires.

976-11-2016	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 915 071 (rue Martel), dans le secteur de Saint-Augustin. (X4 210 S14 N15310 #98462)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de Jean-Jacques Lemieux ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 915 071 (rue Martel), dans le secteur de Saint-Augustin.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

977-11-2016	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 915 072 (rue Martel), dans le secteur de Saint-Augustin. (X4 210 S14 N15310 #98463)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles, et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9346-7462 Québec inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 915 072 (rue Martel), dans le secteur de Saint-Augustin.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

978-11-2016	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 5 915 073 (rue Martel), dans le secteur de Saint-Augustin. (X4 210 S14 N15310 #98464)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'acquérir de Jérémie Lemieux ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 5 915 073 (rue Martel), dans le secteur de Saint-Augustin.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

979-11-2016	Acquisition d'une servitude permanente sur les lots 5 933 050 à 5 933 075, en bordure de la rue Jacques-Cartier, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, de « Groupe L'Héritage inc. ». (X3 S14 N15143 #98488)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

Dans le cadre du projet intégré numéro 2016-0003 de « Groupe L'Héritage inc. », d'acquérir de ce propriétaire, ou de tout autre propriétaire, une servitude permanente de passage contre les lots 5 933 050 à 5 933 075, en bordure de la rue Jacques-Cartier, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

L'acte de servitude doit obligatoirement prévoir les éléments suivants :

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE ET/OU ACQUÉREURS OU OCCUPANTS SUBSÉQUENTS

- a) respecter toutes les dispositions prévues aux règlements numéro 1917 ajoutant le chapitre 13 au règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel et conformément au règlement numéro 1916 concernant les normes de construction d'infrastructures privées dans le cadre des projets particuliers de construction ou de modification d'un immeuble (projets intégrés);
- b) prendre fait et cause pour la Ville de Mirabel et à tenir cette dernière indemne de toutes réclamations qui pourraient lui être faites;
- c) informer tout propriétaire et occupants subséquents des dispositions prévues au règlement ci-avant cité;
- d) maintenir les lieux, à proximité des travaux, dans le même état de propreté qu'avant le début des travaux et nettoyer les rues municipales salies par ses entrepreneurs généraux et sous-traitants, aussi souvent que cela s'avérera nécessaire;
- e) assumer seul la responsabilité relative à la construction, l'opération et à l'entretien des équipements et ouvrages d'infrastructures et des allées de circulation véhiculaires visées à la demande relative au projet intégré;
- f) informer tout acquéreur subséquent que la Ville de Mirabel n'est, dans aucun cas et en aucun temps, propriétaire des ouvrages et équipements d'infrastructures visés à la demande relative au projet intégré;
- g) assumer à ses frais, le service d'enlèvement, de transport et d'élimination des déchets et gros rebuts domestiques ainsi qu'un service de récupération sur le territoire visé par un projet intégré. Aucun bac, conteneur ou autres équipements, ni service n'est fourni par la Ville de Mirabel;
- h) assumer à ses frais, le service d'enlèvement, de transport et de disposition de la neige sur le territoire visé au projet intégré. Aucun équipement, machinerie ou autre ni service n'est fourni par la Ville de Mirabel;

Sur les lots 5 933 050 à 5 933 075 :

- i) construire et entretenir un réseau privé d'aqueduc;
- j) construire et entretenir des entrées individuelles privées de service;
- k) construire et entretenir un réseau privé d'égout pluvial;
- l) construire et entretenir des allées véhiculaires privées, y incluant le déneigement;

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477 dans le secteur de Saint-Augustin.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

980-11-2016	Cession du lot 5 894 364 à « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. », dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G7 410 N14972 #98284)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le tracé du prolongement de la rue de l'Esplanade est modifié et qu'il y a lieu de céder à « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » le lot 5 894 364 en échange du lot 5 894 359;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

De céder le lot 5 894 364, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, à « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » ou tout autre propriétaire, pour un montant de un dollar (1 \$), le tout conditionnellement à ce que « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. » cède à la Ville de Mirabel, pour le prix de un dollar (1 \$), lorsque les travaux de construction de la rue seront acceptés par le conseil municipal, le lot 5 894 359.

Tous les frais afférents à la cession et notamment les frais de notaire sont à la charge du cessionnaire.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession et les autres documents nécessaires.

981-11-2016	Signature d'une entente formalisant et précisant les droits de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de la Ville de Mirabel concernant le terrain de l'école Sainte-Anne, dans le secteur de Saint-Canut. (G7 300 U4 N14976)
--------------------	---

CONSIDÉRANT l'acquisition conjointe par la Ville de Mirabel et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord du terrain de l'école Sainte-Anne de la paroisse de Saint-Canut, constitué des lots 5 613 564, 2 555 364 et 1 849 271, le tout tel qu'il appert de l'acte de vente publié sous le numéro 21 761 528 du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les droits et obligations de la Ville et de la Commission scolaire à l'égard de cette acquisition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente formalisant et précisant les droits de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de la Ville de Mirabel concernant le terrain de l'école Sainte-Anne, dans le secteur de Saint-Canut, tel qu'il appert d'un projet d'entente préparé le 18 octobre 2016.

982-11-2016	Signature d'une entente à intervenir entre le Ministère de la sécurité publique, la Sûreté du Québec et la Ville de Mirabel relative au prêt de services de policiers de la Ville de Mirabel à la Sûreté du Québec. (G4 700 U4 N15311)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente à intervenir entre le Ministère de la sécurité publique, la Sûreté du Québec et la Ville de Mirabel relative au prêt de services de policiers de la Ville de Mirabel à la Sûreté du Québec.

983-11-2016	Signature d'une convention de partenariat pour le programme Desjardins jeunes entrepreneurs de la région des Laurentides. (G3 312 U4 N2261)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le programme Desjardins jeunes entrepreneurs de la région des Laurentides est complémentaire au Fonds d'aide à l'entreprise de Mirabel économique;

CONSIDÉRANT QU'il cible une clientèle très présente sur le territoire de Mirabel, c'est-à-dire les jeunes entrepreneurs entre 18 et 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel – Service de Mirabel économique, accepte, par la présente, de mandater Laurentides économique, à titre de partenaire régional, pour la signature en son nom de la convention de partenariat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser Laurentides économique à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, la convention de partenariat pour le programme Desjardins jeunes entrepreneurs de la région des Laurentides à intervenir entre Les Caisses Desjardins participantes, Laurentides économique, Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides, Mirabel économique (Ville de Mirabel), Service de développement économique (MRC des Pays-d'en-Haut), MRC d'Argenteuil, Centre local de développement de la MRC D'Antoine-Labelle, MRC de Deux-Montagnes, Développement économique Grand Saint-Jérôme, Société de développement économique Thérèse-de Blainville (SODET), Société d'aide au développement des collectivités des Laurentides inc. et Société d'aide au développement des collectivités d'Antoine Labelle, pour le programme Desjardins jeunes entrepreneurs de la région des Laurentides.

984-11-2016 Adoption du second projet de règlement numéro PU-2146 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à créer la zone C 7-179 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 26 octobre 2016 un premier projet de règlement numéro PU-2146 modifiant le règlement de zonage numéro U-947;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2146 a fait l'objet de consultation publique et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, sans modification;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2146, le tout sans modification.

985-11-2016 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement pourvoyant à l'adoption du budget, à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2017. (G8 400) (2148)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement pourvoyant à l'adoption du budget, à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2017.

986-11-2016 Embauche de deux pompiers au Service de la sécurité incendie, pour le secteur de Saint-Canut. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu unanimement :

D'embaucher Charles Rivest et Karim Aouad au poste de pompier au Service de la sécurité incendie, pour le secteur de Saint-Canut, en tant que personnes salariées syndiquées, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mirabel, et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

987-11-2016 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-63, relativement à l'agrandissement d'un immeuble sis au 13075, rue Brault, sur le lot 1 691 669, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2016-63 de « Sonaca Montréal inc. » (Bernard Delvaux) relativement à l'agrandissement d'un immeuble sis au 13075, rue Brault,

sur le lot 1 691 669, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 153-10-2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-63 de « Sonaca Montréal inc. » (Bernard Delvaux) relativement à l'agrandissement d'un immeuble sis au 13075, rue Brault, sur le lot 1 691 669, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté, le tout sous réserve de ce qui suit :

- l'ajout de déflecteurs aux lumières extérieures de l'usine;
- l'épandage d'abat-poussière afin d'empêcher la poussière de s'élever pendant la période de sécheresse estivale;
- l'enseigne extérieure (Sonaca Montréal) soit éteinte en tout temps;
- les éléments d'agrandissement ne contribuent pas à augmenter la circulation aux alentours du bâtiment (moyenne de deux à quatre camions par jour);
- le conteneur à déchet soit déplacé à l'avant du bâtiment afin de réduire le bruit;
- la machinerie lourde ne puisse circuler à l'extérieur du bâtiment entre 19h et 7h;
- les portes de garage soient fermées entre 19h et 7h.

988-11-2016 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-66, relativement à la rénovation extérieure de l'habitation dans un secteur villageois (remplacement de fenêtres) d'un immeuble sis au 14366, rue Saint-Jean (sur le lot 1 690 181), dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 114)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2016-66 de Sylvie Nestorovitch et Jean-Guy Vandet relativement à la rénovation extérieure de l'habitation dans un secteur villageois (remplacement de fenêtres) d'un immeuble sis au 14366, rue Saint-Jean (sur le lot 1 690 181), dans le secteur de Sainte-Monique, dans le cadre du règlement numéro U-1874 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 166-11-2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-66 de Sylvie Nestorovitch et Jean-Guy Vandet relativement à la rénovation extérieure de l'habitation dans un secteur villageois (remplacement de fenêtres) d'un immeuble sis au 14366, rue Saint-Jean (sur le lot 1 690 181), dans le secteur de Sainte-Monique, tel que présenté.

989-11-2016 Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X3 310 N10)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'installer des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

dans le secteur du Domaine-Vert Sud

- en bordure de la rue du Rallye, à l'intersection de la rue de la Natation;
- en bordure de la rue de la Natation, à l'intersection de la rue du Rallye, côté nord.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

990-11-2016 Interdiction de stationner en tout temps sur une partie de la place Binette, dans le secteur de Saint-Augustin, et abrogation de la résolution numéro 703-11-86 intitulée *Interdiction du stationnement des véhicules-automobiles d'un côté de la rue Terrasse Binette, dans le secteur Saint-Augustin.* (X3 310 N8290)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche et résolu unanimement :

D'interdire le stationnement en tout temps sur une partie de la place Binette, dans le secteur de Saint-Augustin, le tout tel qu'il appert d'un plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

D'abroger la résolution numéro 703-11-86 intitulée *Interdiction du stationnement des véhicules-automobiles d'un côté de la rue Terrasse Binette, dans le secteur Saint-Augustin.*

991-11-2016 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017. (G1 211 101 120 N11245)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront à 20 heures, aux dates et lieux suivants :

Date	Endroit
9 janvier	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
23 janvier	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
13 février	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
27 février	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique

13 mars	Centre culturel du Domaine Vert, 17530, rue Jacques-Cartier, secteur du Domaine-Vert
27 mars	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
10 avril	Complexe du Val-d'Espoir, 17700, rue du Val-d'Espoir, secteur de St-Janvier
24 avril	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
8 mai	Centre culturel Patrick-Lepage, 9950, boulevard de St-Canut, secteur de St-Canut
23 mai (mardi)	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
12 juin	Complexe Jean-Laurin, 8475, rue St-Jacques, secteur de St-Augustin
26 juin	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
10 juillet	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
14 août	Salle attenante au presbytère de l'église Ste-Scholastique, 10145, rue St-Vincent, secteur de Ste-Scholastique
28 août	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
11 septembre	Centre culturel Honorius-Lafond, 4305, rue Lalande, secteur de St-Hermas
25 septembre	École Girouard, 9030, rue Dumouchel, secteur de St-Benoît
13 novembre	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
27 novembre	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique
11 décembre	Hôtel de ville, 14111, rue St-Jean, secteur de Ste-Monique

992-11-2016 Création d'un Comité d'investissement de Mirabel et nomination de membres au sein du Comité. (G5 214 103 U5 N950) (G3 300 U2 N7529)

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite notamment à l'avenant numéro 2016-1 au contrat de prêt intervenu entre le ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et la Ville de Mirabel, il y a lieu de créer un Comité d'investissement pour la gestion de différents fonds;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De créer un Comité d'investissement de Mirabel pour la gestion de différents fonds.

De nommer, en tant que membre désigné du conseil municipal pour siéger au sein du Comité d'investissement de Mirabel, les personnes suivantes :

- Guylaine Coursol;
- Michel Lauzon.

De nommer, en tant que représentant des différents secteurs de l'économie mirabelloise pour siéger au sein du Comité d'investissement de Mirabel, les personnes suivantes :

- Serge Éthier, secteur commercial;
- Judith Ann Bélanger, entreprises industrielles;
- François Lemire, entreprises industrielles – secteur aéronautique;

- Éléonore Macle, secteur communautaire/récréo-tourisme;
- Gérard J. Bernardel, secteur financier.

De modifier la résolution numéro 888-11-2013, afin d'ajouter les mentions relatives aux membres du conseil municipal constituant le Comité d'investissement de Mirabel.

993-11-2016	Appui à « Défi jeunesse Québec inc. » dans son projet « Moissonneurs solidaires ». (G3 316)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet « Moissonneurs solidaires », lequel se veut une lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire pour la région;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'appuyer « Défi jeunesse Québec inc. » dans son projet structurant d'aide à la pauvreté « Moissonneurs solidaires » dans la région de Mirabel.

994-11-2016	Appui à la Ville de Rivière-du-Loup dans sa demande auprès de l'Union des municipalités du Québec relativement au soutien financier de chaque ville mise en cause dans ses poursuites concernant la contestation de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.</i> (G3 312)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rivière-du-Loup, à l'instar de 33 autres municipalités membres de l'Union des municipalités du Québec, a été interpellée par différents syndicats (FISA et CSN) dans le cadre de deux requêtes en contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'appuyer la Ville de Rivière-du-Loup dans sa demande auprès de l'Union des municipalités du Québec relativement au soutien financier de chaque ville mise en cause dans ses poursuites concernant la contestation de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

995-11-2016	Désignation d'un administrateur au sein de Laurentides économique. (G3 300 U2 N7529)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

De désigner Gilbert LeBlanc, directeur de Mirabel économique, pour siéger pour et au nom de la Ville de Mirabel, au sein de Laurentides économique, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 28 novembre 2016 au 28 novembre 2018.

996-11-2016	Vente de véhicules et équipements de la fourrière. (G6 400 N3705)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la vente de véhicules et équipements de la fourrière faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De vendre les véhicules et équipements décrits ci-dessous aux plus hauts soumissionnaires, comme suit :

Soumissionnaire	No dossier	Description du véhicule / de l'équipement	Numéro de série	Montant
M.M. Métal	7796	Mazda protégé 1999 rouge	jm1bj2221x0104118	229,95 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	8681	2 mini-motos, 1 vtt noir	N/A	123,02 \$
M.M. Métal	8836	Chevrolet gm4 1997rouge	1gcec14m4vz223127	402,41 \$
M.M. Métal	8845	Remorque à ciment	N/A	68,99 \$
M.M. Métal	8861	Mazda protégé 2007 gris	jm1bk32f671703760	344,93 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	8905	Suzuki lt230 vtt	N/A	146,02 \$
M.M. Métal	8918	Toyota corolla 2000 brun	2t1br12e5yc798378	183,96 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	8939	Ford mustang 1984	1fabp27m8ef181562	375,97 \$
M.M. Métal	8959	Toyota camry 1994 vert foncé	jt2jk12e9rc198701	229,95 \$
M.M. Métal	8973	Honda civic 1999 gris	2hgej6618xh913991	183,96 \$
M.M. Métal	8998	Honda civic 1998 rouge	1hgej6127wl800499	183,96 \$
M.M. Métal	9014	Mercedez c240 2001	wdbrfg1j91f073865	316,18 \$
M.M. Métal	9027	Mazda 3 2005 gris	jm1bk12f451242270	183,96 \$
M.M. Métal	9035	Hyundai accent 2002 noir	kmhcg45c92u399968	149,47 \$
M.M. Métal	9054	Volks jetta 2001 bleu	3vwsb29m41m212397	201,21 \$
M.M. Métal	9065	Toyota tercel 1999 bleu	jt2bc53i5x0379440	183,96 \$
M.M. Métal	9081	Saturn vue 2002 gris	5gzc23d32s834718	252,95 \$
M.M. Métal	9090	Dodge caravan 2003 bleu	1d4gp25r83b272790	344,93 \$
M.M. Métal	9094	Bateau r-racing jaune/blanc	du moteur 7137829	229,95 \$

Soumissionnaire	No dossier	Description du véhicule / de l'équipement	Numéro de série	Montant
M.M. Métal	9113	Mazda protégé 2000 beige	jm1bj2227y0285243	183,96 \$
M.M. Métal	9117	Nissan sentra 2001 noir	3n1bb51d71l124758	183,96 \$
M.M. Métal	9189	Jeep Liberty 2005 gris	1j4gl58k65w707546	413,91 \$
M.M. Métal	9190	Pontiac Grand prix 2005 rouge	2g2wp522551134357	229,95 \$
M.M. Métal	9210	Chevrolet cobalt 2007 gris	1g1aj15f777268235	229,95 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9220	Remorque artisanale verte	N/A	65,54 \$
M.M. Métal	9221	Honda civic 2007 gris	2hgfg11347h014088	413,91 \$
M.M. Métal	9231	Dodge caravan 2006 bleu	1d4gp25r46b692714	316,18 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9236	Ford focus 2005 vert	1fafp34n65w139850	180,51 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9259	Landrover disco 2003 vert	salty16473a778633	352,97 \$
Recyclage d'autos Ste-Sophie inc.	9266	Honda civic 1999 gris	1hgej8122x1810631	180,51 \$

Les taxes étant incluses et le tout sans garantie de la part de la Ville, les acquéreurs achetant lesdits véhicules et équipements susmentionnés, le tout tel que vu et à leurs risques et périls.

D'autoriser le préposé aux activités spécifiques pour le Service de police ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles pour compléter lesdites transactions.

997-11-2016 Vente d'une arme à impulsion électrique. (G6 400)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

De vendre l'arme à impulsion électrique ci-dessous à « Ville de Laval » :

Numéro de série	Description de l'équipement	Montant
X00-054592	Arme à impulsion électrique X-26 usagée	300 \$

Le tout sans garantie de la part de la Ville, l'acquéreur achetant ladite arme susmentionnée, le tout tel que vu et à ses risques et périls.

D'autoriser le directeur du Service de police ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles pour compléter ladite transaction.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées appelées au

travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 24 novembre 2016; (G1 211 101 120 N11458)

- b) procès-verbaux numéros 2016-11-23 et 2016-11-24 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)
- c) déclarations écrites, mise à jour mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires du maire et de tous les conseillers et conseillères, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. (G1 211 101 110 N14530)

Affaires nouvelles.

998-11-2016	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage U-947 de la Ville de Mirabel afin d'établir une bande d'arbres obligatoire à l'intérieur des marges arrières et latérales dans les zones H 13-1, H 13-2, VIL 13-4, H 13-5 et H 13-15, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G8 400) (U-2150)
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage U-947 de la Ville de Mirabel afin d'établir une bande d'arbres obligatoire à l'intérieur des marges arrières et latérales dans les zones H 13-1, H 13-2, VIL 13-4, H 13-5 et H 13-15, dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

Afin d'établir une bande d'arbres obligatoire à l'intérieur des marges arrières et latérales dans les zones H 13-1, H 13-2, VIL 13-4, H 13-5 et H 13-15, dans le secteur de Mirabel-en-Haut :

- d'un minimum de 7,5 mètres dans la marge arrière de 10 mètres;
- d'un minimum de 5 mètres dans les marges latérales de 6 mètres.

Il est entendu que l'avis de motion puisse avoir effet de gel jusqu'à ce que le conseil se prononce par règlement conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

999-11-2016	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 843 modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes, afin de modifier divers tarifs. (G8 400) (2151)
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 843 *Modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes*, afin de modifier divers tarifs.

1000-11-2016 Nomination de maires et mairesse suppléant(e)s et modification de la résolution numéro 684-09-2015 *Nomination de maires et mairesses suppléant(e)s.* (G1 211 101)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu :

De modifier la résolution numéro 684-09-2015 par le remplacement des maires et mairesse suppléant(e)s pour les périodes ci-dessous mentionnées comme suit :

Périodes	Nom des maires et mairesse suppléant(e)s
1 ^{er} février 2017 au 30 avril 2017	Michel Lauzon
1 ^{er} mai 2017 au 31 juillet 2017	Francine Charles
1 ^{er} août 2017 au 13 novembre 2017	Guy Laurin

Les conseillers messieurs Pierre-Paul Meloche et David Marra-Hurtubise votent contre l'adoption de cette résolution.

1001-11-2016 Aide financière du Programme de réhabilitation du réseau routier local relativement à la réfection de la montée de la Côte-Rouge, entre le rang Saint-Ambroise et le rang Sainte-Germaine, dans le secteur de Saint-Benoît. (G5 500 N5534)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirmer son engagement à faire réaliser les travaux de la réfection de la montée de la Côte-Rouge, entre le rang Saint-Ambroise et le rang Sainte-Germaine, dans le secteur de Saint-Benoît, selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la ville de Mirabel sera maître d'œuvre dans le présent dossier de la réfection de la montée de la Côte-Rouge, entre le rang Saint-Ambroise et le rang Sainte-Germaine, dans le secteur de Saint-Benoît.

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la Ville de Mirabel assumera financièrement cinquante pour cent (50 %) des coûts non subventionnés.

D'autoriser le directeur du Service du génie à présenter la demande et à signer tous les documents nécessaires.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

Dépôt d'un document d'information concernant le commerce à domicile relativement notamment à la mécanique automobile.

1002-11-2016 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière